

CE DOCUMENT
EST CONFORME
A L'ORIGINAL

96B2340

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 188 000 000 Francs
Siège social : 43, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS
RCS PARIS B 379 455 231

11 Mars 1998
14879

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 1997

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et prenant acte des démissions de :

- Monsieur Denis METZGER,
- Monsieur Nigel HAMWAY
- Monsieur Jean-Marc SIMON
- Monsieur Jean-Paul LESPINASSE

nomme en qualité de membres du Conseil de surveillance de la Société pour la durée du mandat de ces derniers restant à courir :

- Monsieur Robert ZOLADE demeurant 17 rue Cassette - 75006 PARIS
- Monsieur Francis MARKUS demeurant 122 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
- Monsieur Gilles COJAN demeurant 8 rue Amiral de Joinville - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Messieurs Robert ZOLADE, Francis MARKUS et Gilles COJAN ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions ayant déclarés qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice de mandat de membre du Conseil de surveillance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CEI
Société Anonyme

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au Capital de 188.000.000 francs
Siège Social : 43, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS
RCS : Paris B 379 455 231

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 11 DECEMBRE 1997

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance élit, à l'unanimité, Monsieur Robert ZOLADE en qualité de Président pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Robert ZOLADE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter cette fonction et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance élit, à l'unanimité, Monsieur Francis MARKUS en qualité de Vice-Président pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Francis MARKUS remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter cette fonction et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

